

Taux d'imposition marginaux les plus élevés pour 2012 (mis à jour au 17 juillet 2012)

	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard	Terre-Neuve-et-Labrador	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Non-résidents du Canada
Taux d'imposition marginaux les plus élevés (%)														
Revenus ordinaires	43.70 %	39.00 %	44.00 %	46.40 %	47.97 %	48.22 %	43.30 %	50.00 %	47.37 %	42.30 %	42.40 %	43.05 %	40.50 %	42.92 %
Dividendes non déterminés	33.71 %	27.71 %	33.33 %	39.15 %	34.52 %	36.35 %	30.83 %	36.21 %	41.17 %	29.96 %	30.41 %	29.65 %	28.96 %	*
Dividendes déterminés	25.78 %	19.29 %	24.81 %	32.26 %	31.69 %	32.81 %	22.47 %	36.06 %	28.70 %	22.47 %	15,93 %-19,29 % ¹	22.81 %	27.56 %	*
Gains en capital	21.85 %	19.50 %	22.00 %	23.20 %	23.98 %	24.11 %	21.65 %	25.00 %	23.69 %	21.15 %	21.20 %	21.53 %	20.25 %	21.46 %

* Les dividendes gagnés par des non-résidents sont sujets à un impôt de 25 %; ce taux peut être réduit par l'application d'une convention fiscale.

* De façon générale, les dividendes déterminés sont ceux payés à même le revenu assujetti au taux général d'imposition fédéral des sociétés à l'exclusion, toutefois, du revenu de placement.

* De façon générale, les dividendes non déterminés sont ceux payés par les SPCC à même le revenu qui est admissible à la DPE ou à même le revenu de placement.

¹ Un contribuable peut réclamer le montant entier du crédit d'impôt pour dividendes s'il reçoit du revenu d'autres sources. Lorsqu'un contribuable ne reçoit que des dividendes déterminés, son taux d'imposition est de 19,29 %. Lorsqu'il reçoit des revenus d'autres sources, son taux d'imposition peut être réduit à 15,93 %.